



Section de la NOUVELLE-CALÉDONIE

Direction des Finances Publiques  
4 rue Paul Montchovet - "Waruna 1" - BP E4  
98848 NOUMÉA CEDEX  
00-00-27-92-00  
fo.calédonie@dgifp.finances.gouv.fr

988

## COMITE TECHNIQUE LOCAL du 15 Janvier 2021 - Compte rendu

Ce premier CTL de l'année avait été convoqué une première fois le 06 janvier mais l'absence de quorum a, conformément au règlement, permis de le reconvoquer le 15.

Pour ouvrir cette année sur une note revendicative, une déclaration liminaire a été lue et remise au président (voir l'annexe jointe).

M. Godefroy a rappelé que la direction locale était très vigilante sur la souffrance au travail, qu'il devait appliquer les directives nationales et qu'il fallait adapter les missions aux moyens et qu'il prenait bonne note de l'alerte donnée dans cette liminaire.

L'ordre du jour réduit comportait la traditionnelle approbation du procès-verbal de séance du CTL précédent (28 septembre 2020), le point sur le volet emploi du projet de loi de finances 2021, les dates des ponts naturels, et les questions diverses :

**1) Approbation du PV du CTL du 28/09/2020) :** vote « pour » à l'unanimité

### **2) Volet emplois :**

M. Godefroy rappelle que les suppressions d'emplois sont prévues dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) : moins 1800 emplois prévus en 2021 à la DGFIP.

Pour la NC, ce sont deux emplois supprimés : 1 B au pôle informatique ; 1 C à la Trésorerie de la Province Sud.

Il reconnaît que sur certains services les équipes ne sont plus à l'équilibre et qu'il faut rechercher des gains de productivité à tous les niveaux, notamment simplification et dématérialisation.

En ce qui concerne l'informatique, le pôle devrait être « soulagé » d'une certaine pression par le changement de mode de saisine pour intervention.

Les élus F.O votent contre ce volet emploi.

Mme Borel rappelle que selon le Tagerfip, et après les deux suppressions d'emplois, il y a 136 postes sur la direction.

Elle précise qu'à la Paierie, il y a 1 A en surnombre (2 postes mais 3 emplois réels), 2 B en surnombre (compensation de C - 8 postes et 10 emplois réels) et 1 C en moins (8 réels pour 9 postes).

### **3) Ponts naturels :**

Selon un arrêté commun du Président de la NC et du HCR : 02 janvier 2021 ; 14 mai 2021 et 12 novembre 2021.

Vote pour à l'unanimité.

### **4) Questions diverses :**

F.O avait demandé d'inscrire à l'ODJ du CTL le projet de modification des horaires d'ouverture de la TP Sud.

Il s'agirait d'une proposition du chef de service, pour laquelle peu d'information sont remontées. La Direction pèse le sujet et veut s'assurer que le projet est adapté aux besoins réels des usagers et que les agents y adhèrent. Notamment, cela reposerait sur l'engagement des caissiers actuels de bien vouloir travailler pendant la pause méridienne, engagement qui s'imposerait aux futurs caissiers/collègues.

M. Godefroy précise qu'un jour il faudra envisager l'accueil du public et la caisse en un seul point sur Nouméa.

En raison des changements que ce projet entraîne dans les horaires, rythmes et pratiques de travail, les élus F.O demandent que ce dossier soit présenté préalablement en CHS-CT pour y être associé au plus tôt.

La direction conteste cette demande qui n'entre pas dans le cadre des compétences du CHS-CT prévu par les textes. Elle propose de saisir l'inspection du travail à la DGAFP pour trancher.

(Nota : par un mail récent, Mme Borel a donné une suite favorable suite à l'avis de l'inspection du travail..)